Demain, procès de Julien Sanchez, maire de Beaucaire qui a pris des arrêtés "islamophobes"

écrit par Christine Tasin | 21 septembre 2016

Superbe video patriote, et révoltante…

Rappel
http://resistancerepublicaine.com/2015/08/03/beaucaire-comment-un-tribunal-francais-a-t-il-pu-recevoir-une-telle-plainte/
http://resistancerepublicaine.com/2015/07/30/tous-avec-le-maire-fn-de-beaucaire-julien-sanchez-contre/
http://resistancerepublicaine.com/2015/08/27/champagne-beaucaire-le-maire-fn-gagne-la-bataille-contre-des-commercants-musulmans/
Les débat lors du procès de Julien Sanchez avaient été tendus :

Extraits de l'article de France3

Cette plainte pour « **entrave à l'exercice d'activité économique par dépositaire de l'autorité publique à raison de l'origine, l'ethnie ou la nationalité** » avait été déposée après deux arrêtés municipaux pris par Julien Sanchez les 16 et 17 juin 2015, au début du ramadan. Ces textes interdisent notamment l'activité « des épiceries, primeurs et commerce de distribution » à partir de 23 heures dans certaines rues seulement.
Cité à comparaître à 14 heures au tribunal de Nîmes, le jeune maire FN de Beaucaire

a dû attendre quatre heures sur des bancs où se sont côtoyés parfois de manière houleuse ses soutiens et ses opposants. Le président du tribunal a dû faire calmer les clameurs à plusieurs reprises et a menacé de faire évacuer la salle.On essaie de nous nuire, de nous atteindre politiquement, a affirmé Julien Sanchez. On nous accuse d'islamophobie alors qu'il s'agit de nuisances sonores. Je ne vois pas le rapport. »
Julien Sanchez a eu des échanges tendus avec le président **Jean-Pierre Bandiera**, qui, lassé que le jeune maire élude ses questions, lui a notamment lancé : « Ne vous faites pas plus stupide que vous n'êtes ». « Je ne suis pas assistante sociale », a de son côté répondu l'élu à la question de savoir pourquoi il n'avait pas consulté les commerçants avant de prendre ces arrêtés.
L'avocate du maire FN, **Sylvie Josserand**, a réclamé la relaxe et accusé les parties civiles de vouloir « mêler le droit à la politique » pour « dégommer » Julien Sanchez avec un « délit bidon ».
http://france3-regions.francetvinfo.fr/languedoc-roussillon/gard/beaucaire/proces-de-julien-sanchez-delibere-au-10-mars-pour-le-maire-fn-de-beaucaire-899081.html

En mars, le tribunal avait demandé un supplément d'information…
http://www.midilibre.fr/2016/04/16/audience-tendue-a-la-cour-d-appel,1318256.php
Et demain on devrait avoir le verdict…
Extraits de la video à retenir, entre autres…

Le juge a demandé au SRPJ de vérifier la véracité des allégations du Maire « comme si je prenais des arrêtés municipauxpour embêter les gens ».

Les commerçants se sentent protégés par la Préfecture qui n'envoie jamais personne pour faire appliquer les arrêtés municipaux et aider la police municipale.

Le communautarisme prime désormais sur les valeurs et les principes.

Je refuse que les rues de Baucaire soient une zone de non droit. Elles ne doivent pas être une zone de non droit.

Le juge estimera-til que, parce que des commerçants se victimisent en mettant en avant leurs origines, ils auraient un droit plus supérieur, plus important que la tranquillité publique.

Rendez-vous jeudi 22 septembre à 14 heures au tribunal de Nîmes, l'audience est libre.